

Commune d'ESTERNAY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Date de la convocation : 26/06/2018

Affiché du 09/07/2018 au 09/08/2018

Présents : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Patricia ROYER, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

Absents excusés : Maud MASCIO, Alexandra BEDEL, Nicolas PERDREAU.

Secrétaire de séance : Nathalie FOUQUET.

Avant ouverture de séance, **M. le Maire** :

Adresse ses condoléances et celles de l'équipe municipale à leur collègue Madame BEDEL suite au décès de son père.

☞Souhaite revenir sur ce qui s'est passé en matière de pollution Ru de la Noue. Il tient à préciser que les services intervenants n'ont à aucun moment été défaillants et ne méritent les propos tenus par certains élus de la commune située en aval en utilisant les réseaux sociaux de manière quasi diffamatoire au détriment d'une information raisonnée et fiable. La Commune d'Esternay est solidaire des sapeurs-pompiers et reste fière de leurs actions.

☞Rend compte des festivités du 50^{ème} anniversaire du jumelage Esternay- Waldbronn-Etzenrot. Ces festivités, organisées avec simplicité et respect des engagements pris à l'origine ont été réussies et appréciées ; elles étaient placées sous le signe de l'amitié, du respect de l'autre et de la convivialité.

☞Tient à souligner et saluer l'implication et le bon comportement de notre jeunesse lors des différentes manifestations qui se sont déroulées dernièrement sur la Commune. Mieux vaut voir ces jeunes qui ont une conduite respectueuse et ignorer ceux qui ont un comportement inverse et qui, bien heureusement représentent une infime minorité.

Il rappelle qu'il n'est pas acceptable que certains parents s'exonèrent de l'éducation de leurs enfants.

☞ Informe que des dépôts illégaux ont été faits à l'ancienne carrière Route de l'Hermitte. Cet endroit est une propriété privée communale qui n'a pas vocation à recevoir des déchets de tous types. Un dépôt relativement conséquent de plaque en fibrociment, déchet amianté a notamment été retrouvé. Une plainte a été déposée auprès des services de la Gendarmerie et un courrier adressé vers l'ensemble des artisans et agriculteurs susceptibles d'être à l'origine de ce dépôt.LES DEPOTS A CET ENDROIT SONT INTERDITS.

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

_ **ADOPT** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 mai 2018.

_ **PREND ACTE** de 10 décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire.

_ MAISONS DE SANTE d'ESTERNAY :

Considérant qu'Esternay est positionné par l'Agence Régionale de Santé dans le bassin de Sézanne ce qui en dénie le caractère structurant et sa couverture à entretenir sur un bassin de patientèle de près de 5000 habitants ;

Considérant la lecture de la Communauté de Communes comme centrée uniquement sur la construction de la Maison de Santé de Sézanne et rappelant que l'ex Communauté de Communes des Portes de Champagne avait apporté son soutien économique au pôle dentaire récemment mis en service ;

Considérant que le projet immobilier sur Sézanne a été validé par l'ARS il y a déjà quelques années en l'adossant à un projet de santé porté par les professionnels qui à ce jour n'est pas mis en œuvre ni conventionné ;

Considérant que ce projet vient occulter la problématique pourtant essentielle de solidarité vers les habitants de l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais ;

Considérant l'absence de lisibilité du projet prévu sur Sézanne sur l'engagement des professionnels et le contrat de fonctionnement économique de la structure ;

Considérant le risque porté par cette démarche sur le réseau local de professionnels de santé ;

Considérant le départ prochain de l'un de nos médecins sans à ce jour de remplacement identifié ;

Le conseil municipal à l'unanimité

_ **DEMANDE** à ce que la Communauté de Communes intègre dans son action et ses réflexions le pôle santé et ses annexes d'Esternay et intègre dans ses groupes de travail des représentants d'Esternay au même titre que ceux de Sézanne, les deux villes étant villes support d'équipement à portage public.

_ **PROPOSE**, si cela peut aider à meilleure lecture vis-à-vis des instances, le transfert du pôle santé d'Esternay actuellement sous responsabilité communale vers la Communauté de Communes.

_ **SE RESERVE LA POSSIBILITE**, si les contacts potentiels avec de nouveau médecins acceptant de venir exercer sur Esternay sont vains, de recourir au service d'un cabinet spécialisé dans la recherche de médecins étrangers avec équivalence de formation et de diplômes.

_ **DECIDE** de poursuivre sa politique « zéro phyto » et la mise en place d'un plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces communaux.

_ **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique, créée suivant délibération du 16/11/2017.

_ **FIXE** les tarifs annuels d'inscriptions de l'Ecole Municipale de Musique applicables à la date du 1^{er} septembre 2018.

_ **DECIDE** de créer une commission Extra-Municipale intitulée : COMMISSION CULTURE ET MUSIQUE et désigne 3 membres du conseil municipal pour y siéger. Dit que les membres extérieurs au conseil municipal qui se feront connaître pour siéger au sein de cette commission seront nommés par délibération ultérieure.

Les personnes souhaitant y participer sont invitées à se faire connaître en Mairie.

_ **DECIDE** d'octroyer une subvention aux associations ayant remis leur bilan financier.

_ **PROCEDE** dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, à un ajustement de crédits entre les différents chapitres du budget principal. Un nouveau crédit est voté pour l'achat d'un véhicule utilitaire.

_ **DECIDE** de rembourser M. le Maire du montant de la somme qu'il a avancé pour le compte de la commune pour l'achat d'un vidéoprojecteur en vue de permettre, dans de bonnes conditions, la retransmission sur grand écran des matchs du Mondial de Football.

_ **AUTORISE** M. le Maire à émettre un titre de recettes auprès de la Ville de Waldbronn-Etzenrot pour le remboursement d'un banc que Waldbronn-Etzenrot souhaite offrir à la commune en signe de scellement de partenariat entre les deux communes.

AFFAIRES DIVERSES

- Suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et d'extension de la Halle de la Gare, l'offre du Cabinet LENOIR et Associés est la mieux disante.

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux MTL et La Gare ; les travaux débuteront début septembre.

- Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville ; un nouvel avant-projet a été présenté par le Cabinet M & A SCHNELL. Le conseil municipal valide le fait que l'accueil du public se fera uniquement en rez-de-chaussée, les mariages et toutes autres réunions pouvant être situés Salle L.COLETTE La Gare.

- Aménagement et mise en accessibilité de la place du Général de Gaulle ; un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 a été déposé. Une réponse est attendue très prochainement.
- Manifestation organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Esternay dans le cadre d'une action intitulée « baptême moto » en faveur des pupilles orphelins. Cette journée a permis de récolter une somme d'environ 2 400 € constituée par des dons, objets vendus. Précision est faite que les chiffres annoncés dans la presse prennent en compte la subvention allouée par la commune.
- Lettre de remerciement de l'Etablissement Français du Sang suite à la réalisation d'une collecte le 15 mai dernier ; la participation au don du sang des 26 volontaires a contribué à permettre de satisfaire les demandes importantes de produits sanguins qui leur sont adressées quotidiennement.
- Dans le cadre du label des « Villes et Villages Fleuris », le Jury Régional effectuera la tournée estivale des communes labellisées en juillet et août prochain. Ce dernier visitera à cette occasion la commune le 24 juillet 2018 à 10 h 00
- Courrier de remerciement reçu de l'A.A.P.P.A.M « La Fario du Haut-Morin La Ferté-Gaucher/Esternay » pour l'intervention de M. le Maire à la suite de la pollution aux Hydrocarbures qui a été constatée le 8 juin dernier au niveau du ru de La Noue. Une plainte a été déposée contre X à la Brigade de Gendarmerie de Sézanne
- Intervention auprès des services de l'Etat concernant le projet de réhabilitation par un porteur privé, d'un ensemble immobilier place du Général de Gaulle, désigné sous le terme d'hébergement social sans pour autant être considéré, dans le cadre de l'instruction du dossier comme ERP (Etablissement recevant du Public). Ce dossier est toujours en cours d'instruction.
- Dans le cadre de la Fondation Culturelle de Braux-sous-Valmy, le Conseil départemental de la Marne et l'Institut de France poursuivent cette année leur programme de diffusion culturelle en milieu rural intitulé « Itinéraires ». Une manifestation intitulée « Elles étaient infirmières », spectacle théâtral a été prévue à Esternay le vendredi 9 novembre 2018 à 20 H à la Maison du Temps Libre. Ceci complète le programme conduit par l'Association Patrimoine, Culture et Découverte des Portes de Champagne sur les Monuments aux Morts et celui de recherche des familles des Morts pour la France entre 1914 et 1918.
- M. Guy DEGOIS a repris la Présidence de l'ADMR suite à la démission de Mme Geneviève BARRAT que la commune remercie pour son implication et sa solidarité vers nos aînés.

_ La Médiathèque d'Esternay lance actuellement un concours de nouvelle dans le cadre de la Fête du Livre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 30.
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



PATRICE VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 09/07/2018 à 14:07:34
Référence : 71aa2594f989dde9f1902d5fcaf9dbb06b314f4